



Montmagny
Plan de détails

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

Soumis à l'enquête publique du au
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic

Adopté par le Conseil communal le
 Au nom du Conseil communal
 Le Président

Approuvé par le Département compétent le
 La Cheffe de Département

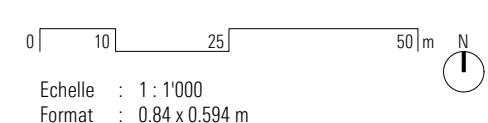
Entrée en vigueur le

La Secrétaire



territoire et mobilité

[31.01.2025]



Légende du plan de détails

- Périmètre du plan de détails
- Bâtiment cadastré
- Bâtiment à maintenir
- Bâtiment à intégrer
- Bâtiment ne pouvant pas être transformé en habitation ou à démolir
- Secteur des espaces extérieurs
- Secteur des placettes

Légende des limites des constructions aux routes

- Limite nouvelle
- Limite par défaut selon LRou art. 36 (indicatif)

Légende du PACom

- Donnée générale
- Projet de mutation parcellaire en cours
- Affectation principale
- Zone de desserte 15 LAT
- Patrimoine culturel
- Bâtiment et objet recensé, note 3
 - Jardin certifié ICOMOS à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse

